

# UN PÈLERINAGE

## EN TERRE SAINTE ET AU SINAI

AU XV<sup>e</sup> SIÈCLE.

Il semble que, depuis les travaux si importants dont les textes relatifs à l'Orient latin ont été l'objet, tout ait été dit sur les relations connues. Il restera cependant à glaner, je crois. En parcourant le catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Lille, j'ai relevé, sous le n° 518<sup>1</sup>, la notice d'un voyage à Jérusalem et au mont Sinaï; la notice en nomme l'auteur Claude de Mirebel. Elle se réfère d'ailleurs à une description assez longue du volume faite par Leglay<sup>2</sup> qui l'avait communiquée au baron de Saint-Génois<sup>3</sup>. La provenance du volume est connue : il a appartenu à l'abbaye de Loos et figure dans le catalogue de cet établissement, rédigé en 1642 par Antoine du Quesne, et imprimé par Leglay<sup>4</sup>. Enfin, l'auteur du voyage, pour Leglay aussi, est Claude de Mirebel. Il est donc naturel que l'excellent répertoire de Röhricht mentionne à l'année 1452 le voyage de « Claude de Mirabel<sup>5</sup>. »

Le passage que Leglay en avait publié dans son catalogue piquait assez la curiosité : cet extrait contenait en effet un détail estimatif des dépenses qu'il fallait faire pour accomplir le pèlerinage à Sainte-Catherine du mont Sinaï, et j'eus le désir de voir le volume. Il me fut obligeamment communiqué à la Bibliothèque

1. *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, t. XXVI, Lille.

2. *Catalogue descriptif des manuscrits de la bibliothèque de Lille*, p. 107, n° 185.

3. *Histoire des voyageurs belges*, t. I, p. 34 à 36.

4. *Op. cit.*, p. 365, n° CXLVI.

5. *Bibliotheca geographica Palæstinæ*, p. 113, n° 331.

nationale, où j'eus le loisir de le copier. C'est un volume mesurant 0<sup>m</sup>205 sur 0<sup>m</sup>142. La reliure, à ais de bois, absolument contemporaine de l'écriture du volume, qui paraît bien être du milieu du xv<sup>e</sup> siècle, est en basane foncée, décorée de fers à froid figurant des fleurs de lis, des couronnes enveloppées d'un cercle, des cœurs couronnés; un fermoir en cuivre la ferme et, sur le second plat extérieur, un cadre de cuivre maintient une lame mince de corne sous laquelle on lit en caractères du milieu du xv<sup>e</sup> siècle : « Voyaiges de Jherusalem et de Sainte Katherine. » Le manuscrit compte 64 feuillets de papier et un dernier feuillet en parchemin; le papier est au filigrane de l'écu à trois fleurs de lis timbré d'une couronne ouverte.

Le texte même ne mentionne nulle part le nom de l'auteur. Mais il faut voir s'il est possible de vérifier la date à laquelle la relation a été écrite. D'une part, le voyage a été fait après que Padoue eut été annexée par les Vénitiens, c'est-à-dire après 1406, puisqu'il est fait mention du palais « du feu seigneur sur lequel les Vénitiens la conquièrent. » De plus, la Morée, sauf quelques possessions vénitiennes, était alors sous le gouvernement du « dispost de Rommenie, frere de l'emperreur de Constantinople. » Or, on sait qu'en 1397, le despote de Morée était Théodore Paléologue, frère de l'empereur Manuel, et qui mourut en 1407<sup>1</sup>. A ce Théodore Paléologue, l'empereur Manuel donna immédiatement pour successeur son propre fils, nommé lui aussi Théodore<sup>2</sup>. Aussi ne serait-on disposé à admettre que ces mots : « Dispost de Rommenie, frere de l'emperreur de Constantinople, » n'ont pu être écrits qu'avant 1407, que si l'on oubliait que Manuel, avant sa mort en 1425, associa en 1419 à l'empire son fils Jean, frère par conséquent du despote. D'où il suit qu'avant 1407, aussi bien qu'à partir de 1419, on pouvait dire que le despote était frère de l'empereur.

On a vu qu'il fallait que le pèlerin eût été fait après 1406; on peut encore serrer de plus près la vérité. Il raconte en effet que l'isthme de Corinthe était barrée par la muraille bien connue, l'Hexamilos : « Encloses d'une grosse muraille où sont aucunes portes bien gardées. » Or, c'est en 1415, au mois d'avril, que l'em-

1. Muralt, *Essai de chronographie byzantine*, t. II, p. 789.

2. Bertrandon de la Broquière vit le despote de Morée à Constantinople, à Sainte-Sophie et dans l'Hippodrome, en 1423. Ch. Schefer, *le Voyage d'outremer de Bertrandon de la Broquière*, p. 155 et 158.

pereur Manuel commença à reconstruire l'Hexamilos et le flanka de cent trente-trois tours<sup>1</sup>. Il est donc certain que notre voyageur a fait sa traversée peu après cette reconstruction, à un moment où les fortifications relevées contre les Turcs étaient bien gardées. S'il est vrai que les Turcs s'emparèrent de l'Hexamilos le 22 mai 1422<sup>2</sup>, il paraît bien qu'ils ne l'endommagèrent pas et qu'une première destruction n'eut lieu qu'au cours d'une autre campagne, le 8 mai 1431<sup>3</sup>. Et il ne faut pas oublier que notre texte parle du bon état des défenses et de la stricte garde qu'on y faisait. Mais en 1425, les Égyptiens détruisirent Baffo en Chypre, et alors que notre voyageur ne dit pas que cette ville soit détruite, un autre voyageur, en 1433<sup>4</sup>, ne manqua pas d'écrire que c'est une « ville détruite. » La même année (1425), les Turcs s'emparèrent de Modon et enlevèrent 1,700 chrétiens<sup>5</sup>; n'est-il pas probable qu'en parlant de Baffo et de Modon, notre auteur aurait relaté ces désastres?

J'incline donc fortement à penser qu'il a fait son voyage sûrement après 1415, plus précisément après 1419, date d'association de Jean à l'empire, mais avant 1425, date de la destruction de Baffo et de la prise de Modon.

Il faut maintenant examiner qui est cet auteur. Tous ceux, je l'ai dit, qui en ont parlé, l'ont nommé Claude de Mirebel. J'ai constaté aussi que le texte lui-même ne donnait aucun nom. En revanche, au fol. 1 du manuscrit, une main du xvi<sup>e</sup> siècle a écrit, au-dessous d'un tiers de ligne cancellé, où les mots « de l'am 52 » subsistent : « Claude de Mirebel apertient ce present livre, faisant ce voi[a]ge de Jerusalem le iii<sup>e</sup> de mars en l'am cinquante deulx. Claude de Mirebel, natife à Besançon en Borgoinne en l'am xxv du x<sup>e</sup> de juillet dudit an xxv. » Il semble bien que ce texte ne prête à aucune équivoque : Claude de Mirebel, propriétaire du livre, s'est servi de ce guide pour faire le voyage de Jérusalem en 1552. Et s'il y a lieu d'être surpris que Leglay ait attribué la paternité

1. Muralt, *Essai de chronographie byzantine*, t. II, p. 798. Cf. Berger de Xivrey, *Mémoire sur la vie et les ouvrages de l'empereur Manuel Paléologue* (*Mémoires de l'Institut de France, Académie des inscriptions*, t. XIX, 2<sup>e</sup> partie, p. 161).

2. Muralt, t. II, p. 812.

3. *Ibid.*, p. 827.

4. Schefer, *le Voyage d'outremer de Bertrandon de la Broquière*, p. 9.

5. Muralt, t. II, p. 817.

de l'œuvre à celui qui n'est qu'un des propriétaires successifs du volume<sup>1</sup>, il faut que le rédacteur du catalogue des manuscrits de Lille, publié sous la direction du ministère de l'Instruction publique, n'ait pas même ouvert le volume : sans quoi il eût corrigé de suite l'erreur de Leglay. Quoi qu'il en soit, de Claude de Mirebel, le manuscrit passa, soit directement, soit indirectement, à Pierre Buisset, puis à Jacques de le Fosse de Haubourdin (1616-1618), enfin à Pierre du Thoit<sup>2</sup>. On a vu plus haut qu'on constate la présence du volume à l'abbaye de Loos dès 1642.

Si je n'ai pas à proposer de nom d'auteur pour cet itinéraire, voici du moins les particularités que son écrit révèle. Sans doute, il était Français, comme le prouve la langue qu'il emploie, mais aussi parce qu'il marque qu'il part de France, ensuite parce qu'il signale que les pèlerins importants sont bien traités à Jérusalem, « especialment de la nacion de France, car ce sont les plus privilegiez. » Sa nationalité se confirme encore dans l'indication des rangs attribués aux pèlerins dans la visite des saints lieux : les Français prennent la tête, puis viennent les Allemands, les Espagnols et les autres nationalités. Notre voyageur a eu la curiosité de demander quel rang les usages donnaient aux Anglais : cette question, à laquelle il n'obtint pas de réponse satisfaisante, ne révèle-t-elle pas l'état d'esprit d'un Français obsédé par les préoccupations de la terrible guerre de Cent ans en l'une de ses plus tragiques périodes?

Il est bien difficile de déterminer s'il était ou non homme d'église : sa piété est grande, mais nulle part il ne dit qu'il ait officié<sup>3</sup>, bien que ses connaissances et ses réminiscences religieuses soient nombreuses. Mais de semblables soucis s'expliquent aisément chez un pèlerin, même laïque. Il a voyagé, ou du moins est informé de particularités variées, mais qui, toutes, se réfèrent à la religion et aux reliques; il sait qu'à Gaète on

1. M. Schefer, dans son *Voyage d'outremer de Bertrandon de la Broquière*, a publié, d'après Leglay, une partie de l'extrait que ce dernier avait fait du présent voyage, et comme lui l'a donné sous le nom de Claude Mirebel (p. 15, n. 1).

2. « A tiltre de donation à luy faite par ledict Jacques de le Fosse en l'an XVI<sup>e</sup> XXVI » (fol. 64 v<sup>o</sup>).

3. Il est utile de noter qu'un religieux comme Jacques de Vérone ne manque jamais d'indiquer à quel endroit et à quelles intentions il a dit la messe. *Revue de l'Orient latin*, 3<sup>e</sup> année, 1895, n<sup>o</sup> 2; *le Pèlerinage du moine augustin Jacques de Vérone* (1335), par Reinhold Röhrich.

voit, en montant au couvent de la Trinité, une petite chapelle, bâtie sur un morceau de rocher émergeant d'une fente du sol, contemporaine, dit-on, du tremblement de terre qui ébranla le calvaire quand Notre-Seigneur expira. Il sait encore que le chef de saint Jean-Baptiste est conservé à Rome et celui de sainte Marie-Madeleine à Saint-Maximin en Provence. Puis il cite, comme ayant la certitude la plus ferme de l'authenticité du miracle, la floraison à Rhodes d'une épine de la Couronne d'épines le Vendredi Saint, à midi, pendant une heure, « lequel, » ajouta-t-il, « je n'ay point veu. » En revanche, il a été témoin du miracle de saint Janvier à Naples; il a vu les deux corbeaux qui montrent aux pèlerins le chemin de l'ermitage de Saint Vincent au cap Saint-Vincent, en Portugal; le vicomte de Tallard, de la maison de Trians, lui a raconté en outre un miracle qui se reproduisait à chaque tempête en son château de Fouillouse<sup>1</sup>; notre voyageur y a séjourné, ainsi qu'au château d'Oze<sup>2</sup>, dont le seigneur lui a confirmé le récit du vicomte.

De tout ceci, il semblerait résulter, d'abord que notre auteur, esprit assez curieux et assez précis (car il sait distinguer ce qu'il a vu de ce dont il est informé par oui-dire), a beaucoup voyagé, et, qu'ensuite, il paraît avoir séjourné plutôt dans le sud-est de la France<sup>3</sup>. Je sais bien que, voulant donner une idée de l'enceinte du palais du Caire, il ne voit, la surpassant en grandeur, que Paris, Rouen, Toulouse, Lyon, et il ajoute, ce qui est assez surprenant, Gand; mais je ne pense pas que cette brève énonciation puisse modifier mes hypothèses.

Ce voyageur paraît d'humeur assez maussade, et sûrement sa piété dut être grande pour le décider à affronter l'installation déplorable offerte aux pèlerins à Jérusalem. Son dégoût est complet. De la description des lieux saints, il m'a semblé qu'il n'y avait rien de particulier à tirer. Mais, dès son départ de Jérusalem, les choses intéressantes se présentent; on a déjà signalé l'intérêt du relevé des dépenses nécessaires pour le pèlerinage au Sinaï. Mais on avait négligé les étapes: elles sont curieuses et d'une grande précision. L'auteur signale le nom des puits, leurs

1. Fouillouse, Hautes-Alpes, arr. de Gap, cant. de Tallard.

2. Oze, Hautes-Alpes, arr. de Gap, cant. de Veynes.

3. Une expression même qu'il emploie, et surtout usitée à Marseille, confirmerait cette supposition: il use en effet du mot « tiercenal, » qui veut dire *arsenal*.

défauts ou leurs qualités, les précautions à prendre pour moins souffrir du sable que le vent soulève; à cet effet, il conseille de porter des lunettes montées sur un masque de cuir ou de toile. Il décrit le costume des Bédouins, leurs mœurs.

Après avoir consacré un important passage au mont Sinaï et à Sainte-Catherine, notre pèlerin revint par le Caire et Alexandrie; avec son ordinaire attention, il énumère les étapes du Sinaï au Caire, et rappelle cette légende qui attribuait l'absence de fer, dans la construction des boutres arabes, à la crainte des effets de l'aimant, dont le fond de la mer Rouge passait pour être semé. Arrivé à Matariéh, près du Caire, il fut reçu par le « grant trussemant » du Caire, qui était un renégat, accompagné d'un consul génois, messire Luc; l'usage était que le « grant trussemant » demandât aux pèlerins s'ils avaient à se plaindre de leurs drogmans, guides, chameliers ou de leurs âniers qui les avaient amenés; en cas de réponse affirmative, les coupables étaient dépouillés de leurs vêtements, attachés sur un banc et recevaient une copieuse distribution de coups de nerf de bœuf « bien secq. » Notre homme a soin d'ajouter que ce procédé, destiné à assurer la protection des pèlerins, doit être attribué non au désir de leur être agréable, mais à la volonté de ne pas décourager les pèlerinages, source importante de profits; on s'en doute.

Il raconte, entre autres choses, ce qu'on lui a dit d'un mode d'éclosion artificielle des œufs de poule, et il est curieux de vérifier, qu'usité aux temps pharaoniques, il est encore employé par les fellahs. Toutes les curiosités du Caire et des environs lui ont été montrées par ce messire Luc, marchand génois, qui, « pour lors, avoit l'office ou charge de logier les pellerins en son hostel, » et versait au Soudan, en échange, une taxe par tête de pèlerin et garantissait ainsi sa perception.

Du Caire, il descendit le Nil en bateau jusqu'aux environs d'Alexandrie, il vit en passant le clos des galées du Soudan et fit son entrée à âne. Il lui fallut se soumettre à une fouille, trop consciencieuse à son gré, il vit rapidement les lieux du martyre de sainte Catherine et conserva un souvenir fâcheux des injures que les Égyptiens ne ménagèrent ni à ses compagnons ni à lui-même. Logé au quartier vénitien et là du moins fort bien accueilli, il écouta avec un peu de scepticisme ses hôtes lui conter comment les pigeons voyageurs servaient à porter à destination la correspondance officielle. Il s'embarqua enfin,

revint par Beyrouth, Chypre, Rhodes et suivit le même itinéraire qu'à l'aller. Mais son passage à Rhodes, où il vit une des croix faites du cuivre provenant du bassin dans lequel Notre-Seigneur lava les pieds des apôtres, lui rappela qu'il avait vu à Fouillouse, en la vicomté de Tallard, un crucifix fait du même métal et de la même provenance, et que le vicomte de Tallard lui avait raconté les effets miraculeux de cette relique; il ajoute que, suivant ce récit, confirmé par le châtelain d'Oze, l'ostension de ce crucifix, donné aux Tallard par un pape de leur maison, — ce ne peut être que Jean XXII, — calma instantanément les tempêtes.

Telle est l'œuvre que faussement on a attribuée, sans la connaître bien d'ailleurs, à Claude de Mirebel. Si négatif que soit le résultat auquel je suis arrivé, puisque je n'ai fait que supprimer un nom d'auteur, il y a avantage à corriger une aussi lourde bévue; mais je n'eusse pas songé à faire de cette correction l'objet d'un article, s'il ne m'avait pas paru qu'il fût utile d'en profiter pour faire connaître, — non pas l'itinéraire des lieux saints de Jérusalem, qui n'apprend rien de nouveau, — mais l'itinéraire à Sainte-Catherine du mont Sinai, au Caire, enfin à Alexandrie, où, mieux qu'ailleurs, se révèle un témoignage personnel. Je me suis borné à donner la forme moderne des noms orientaux cités : il n'y avait pas utilité, je crois, à faire autre chose pour une œuvre appartenant à une catégorie de textes aussi connue.

#### H. MORANVILLÉ.

CY APRÈS S'ENSSIEUENT LES VOYAIGES ET PARDONS QUI SONT EN JHERUSALEM ET EN LA TERRE SAINTE, ET APRÈS CEULX DE MADAME SAINTE KATERINE OU MONT DE SYNAY, commençans à la cité de Venise, dont est le commun partement de par deça la mer; car à deviser le chemin des parties de par deça, c'est assavoir de France à Venise, je m'en delaisse, car il est très commun. Et premier diray les voyaiges de la cité de Venise et d'environ.

A l'esglize de monseigneur Saint Marc Ewangeliste sont plusieurs très saintes reliques comme le corps dudit saint, aussy du sang des miracles que ung crucifix jetta à Constantinople, estant feru d'une dague par ung ribault desesperé<sup>1</sup>, et plusieurs aultres saintes reliques.

1. Cf. Ch. Schefer, *le Voyage de la sainte cyté de Hierusalem*, p. 17, n. 1.

Item, en l'abbaye de Saint Jacques sont les corps de saint Zacaries, saint Gregoire le martir et de saint Theodoire, tous trois en ung tombeau, tous entiers, et plusieurs aultres saintes reliques<sup>1</sup>. Item, en l'esglise de Sainte Lucie<sup>2</sup> est son corps et ses soullers et plusieurs aultres saintes reliques. Item, en l'esglise des Croisettiers est un os de la cuisse monseigneur saint Christoffe et le precieux corps de sainte Barbe tout entier, et aussi de la peau de monseigneur saint Berthemieu, et plusieurs aultres saintes reliques<sup>3</sup>.

Item, hors de Venise, environ deux milles en mer, a une esglise nommée Nostre Dame de Lauric<sup>4</sup>, où gist le precieulz corps de madame sainte Elayne tout entier.

Item, hors aussy de Venise, à cinq milles, est une ville nommée Marnan<sup>5</sup>, et en l'esglise d'icelle ville gist le corps de monseigneur saint Donnat, et plusieurs aultres saintes reliques.

Item, mais qui veult aller en la cité de Padua veoir le glorieux corps de monseigneur saint Anthoine de Padua et les aultres saintes reliques qui sont en icelle esglise, et de Venise n'a que xxv milles; et en ceste dicte cité de Padua est son esglise où son glorieux corps gist, pour lequel Nostre Seigneur fait plusieurs miracles, et d'un autre saint, son compagnon, et plusieurs aultres saintes reliques.

Item, dedens ladicte cité de Padua est l'abbeye de madame sainte Justyne, où son corps gist; aussi le corps de monseigneur saint Lucas Ewangeliste et le corps de monseigneur saint Mathias et cellui de monseigneur saint Honoffre et de plusieurs Innocens et aultres precieuses saintes reliques.

Item, en ladicte cité de Padua est une des plus merveilleuses miracles de ville que j'aye jamais veu, car du palaiz du feu seigneur<sup>6</sup>, sur lequel les Venissiens la concquirent, l'en peult aller de dessus per à per deux hommes à cheval largement couvers de deux leez et tout entour ladicte cité et descendre audit palaiz de ladicte cité de Padua.

Item, de Padua fault retourner à Venise, et de là commencer le chemin de aller en la cité de Jherusalem par mer.

Et premierement de Venise à Polla<sup>7</sup> sont cxx milles.

1. *Ibid.*, p. 18 et 19.

2. *Ibid.*, p. 18.

3. *Ibid.*, p. 18.

4. Ile de Lena.

5. C'est l'île de Murano. Cf. *Ibid.*, p. 20.

6. François de Carrare, étranglé en 1406 par ordre de la république.

7. Pola.

Item, de Polla à Jadra<sup>1</sup>, qui est en Esclavonie, où est le corps de monseigneur saint Symon, qui est très belle chose et notable, sont **CL** milles.

Item, de Jadra à Losenne<sup>2</sup> sont **CXX** milles.

Item, de Losenne à Curcola<sup>3</sup> sont **L** milles.

Item, de Curcola à Ragusa<sup>4</sup>, qui est une des plus belles petite cité que je veis oncques; mais elle est trebutaire à l'Empereur de Constantinople; et de Carcula à ceste cité de Ragusa sont **III<sup>XX</sup>** milles.

Item, de Ragusa à Corfo<sup>5</sup>, où encomence Esclavonnye, sont **III<sup>c</sup>** milles.

Item, de Corfo à Modon<sup>6</sup> sont **II<sup>c</sup> LXX** milles.

Mais aucuns font le chemin des illes qui s'ensieuent, qui est le hault de la mer, lequel est de Modon à Chiffollonye<sup>7</sup>, **CL** milles.

De Chiffollonye à l'isle Sainte Marie<sup>8</sup>, **CXL** milles.

De l'isle Sainte Marie à l'isle de Compare<sup>9</sup>, **LXX** milles.

De l'isle de Compare à l'isle de Gente<sup>10</sup>, **c** milles.

Mais, pour retourner à nostre chemin de Modon, qui est devers la terre ferme, et est la terre de la Morée qui encomence au chief de Cleremont<sup>11</sup>, sur lequel chief est ung très bel chastel, fort puissant, nommé Cleremont, laquelle terre a de tour **VIII<sup>c</sup>** milles.

En laquelle terre ou pais ne peult en entrer que **VI** milles de terre, qui sont deux lieues, encloses d'une grosse muraille où sont aucunes

1. Zara.

2. Lezina.

3. Curzola.

4. Ragusa. « La cité de Raguse est belle petite cité, » écrit l'auteur du *Saint voyage de Jherusalem par le seigneur d'Anglure* (éd. Bonnardot et Longnon, p. 96), qui ajoute que, de son temps, les habitants de Raguse se bornent à payer tribut au roi de Hongrie. Plusieurs années après, Louis de Rochechouart était aussi admiratif (éd. Couderc, p. 63).

5. Corfou.

6. Modoni.

7. Kephalaria.

8. Sainte-Marie, île située entre Kephalaria et Zante.

9. Ile de Valcompare, au nord-est de Kephalaria. C'est Ithaque, qui figure encore sous le nom de Val de Compare dans des cartes vénitienes de la fin du **XVII<sup>e</sup>** siècle.

10. Zante.

11. Klemontsi, en face de Zante, est le village dépendant de Castel Tornese; Castel Tornese, ou Clair Mont du moyen âge, a été bâti à grands frais par Geoffroi de Villehardouin (Buchon, *Recherches historiques sur la principauté française de Morée*, 1<sup>re</sup> époque, t. I, p. 80, note).

portes bien gardées; lequel pais est du dispost de Rommenie, frere de l'Empereur de Constantinople.

Item, de Modon, les plus vont par Candye<sup>1</sup>, où sont **III<sup>c</sup>** milles.

Et entre deux sont les ysls qui s'ensieuent :

C'est assavoir l'isle de Saint Venedigo<sup>2</sup>.

Item, de Saint Venedigo va l'en à l'isle et au chief de Melion Mapain<sup>3</sup>; du chief de Mellion Mapain vait on au chief de l'isle de Sernigo<sup>4</sup>; de laquelle ille dist on que fust Helaynne, et de là Paris la ravist et mena à Troye, dont par cela destruction de Troye la grant en advint.

Item, de l'isle et du chief de Sernigo vait on au chief de Saint Archange<sup>5</sup>; du chief de Saint Archange vait en en l'isle de Candye, où sont les bonnes malevesies.

Item, de Candye à Rodes sont **III<sup>c</sup>** milles; mais entre deux l'en treuve l'isle de Lestarpento<sup>6</sup>, habitée de gens, et l'isle de Lango<sup>7</sup> et l'isle de Nysery<sup>8</sup> bien habitée de gens, et là croist et se fait le soulfre comme à Pusuol<sup>9</sup>; laquelle isle de Nysery est une des plus fructueuses ysls des parties de là avant de tant que elle contient.

Item, viz à viz de ceste ysls de Nysery est une aultre ysls nommée Liquarquy<sup>10</sup>, aussy bien habitée de gens.

Item, de ceste ysls de Liquarquy voist l'en l'isle de Rodes et la Turquie; de Rodes en Turquie n'a que **XVIII** milles. Et de Rodes en hors pour aller en Jherusalem vait on en l'isle de Quiridon<sup>11</sup> où a

1. Kreta ou Candia.

2. Venetigo.

3. Cap Matapan ou Kayo Matayan.

4. Cerigo.

5. Sans doute le cap Malia ou Sant' Angelo, au sud de l'île Elaphonisi.

6. Skarpanto.

7. Kos ou Stankoi.

8. Nisari.

9. Pouzzole.

10. Karki.

11. Chelidonia. Les éditeurs du *Saint voyage de Jherusalem du seigneur d'Anglure*, MM. Bonnardot et A. Longnon (p. 145), paraissent identifier cette île avec celle de Kastelloryzo ou de Meis-Adassi. Selon notre texte, Castel Rosso est une des îles Chelidonia ou Schelidan-Adassi. Cf. ce qu'en dit Louis de Rochechouart (éd. Couderc, p. 68) et M. Schefer, *le Voyage d'outremer de Jean Thenaud*, p. 134, note 5; de son temps, la forteresse était aux mains des Catalans (« ..... Castelrouge qui lievent la bannière d'Espagne. » Ch. Schefer, *le Voyage d'outremer de Jean Thenaud*, p. 134), après avoir appartenu aux chevaliers de Rhodes, qui en étaient maîtres au temps du sire d'Anglure, en 1396 (p. 89). Dans sa *Relation du pèlerinage à Jérusalem de Nicolas de Mar-*

c milles, qui est des freres de Rodes, et là est Chastel Rouge, laquelle ysle est très mal habitée de gens et de Grecz. Et au chief de ceste ysle de Quiridon se commence le gouffre de Septallies<sup>1</sup>, qui traverse jusques à Baffa<sup>2</sup>, qui est la premiere ville de Chippre, où sont clx milles.

Item, de Baffa jusques au premier chief de Surrie, qui est dit le chief de Sainte Marie des Carmes<sup>3</sup>, et aultres l'appellent le chief de Sainte Margarite, auquel appert avoir esté une très belle esglise qui ores est abattue par les Sarrasins : de laquelle ville de Baffe juques audit chief de Sainte Marie en Surie sont cxi milles.

Item, dudit chief de Sainte Marie des Carmes à Jaffa a lx milles; et à Jaffa est la descendue des pellerins. Et avant qu'ilz descendent, le patron de galée mande l'escrivain de la galée ou aucun aultre admiral de Rame<sup>4</sup> ou à son lieutenant, qui se tient à ladicte cité de Rame, qui est là. Et incontinent l'admiral, qui a le pooir du soulidan, leur mande le saufconduit pour trestous nommément, faisant ung ou deux des plus notables pellerins leur chief. Et quant leur saufconduit est venu, que pour leur prouffit ilz font voullentiers, les pellerins descendent et sont tous escrips; et leur donne l'en à chascun une bullette que fault porter avec soy où qu'ilz voient; et puis leur donne l'en leurs trussemans qui les maynent de Jaffe à Rame, où sont xii milles. Et leur envoie l'en grant quantité de mullez et asnes pour chevauchier et porter leur bagaige, et là fault paier par teste, tant que pour leur saufconduit que pour entrée, et pour porter leurs espées et veoir les pellerinaiges, leurs despences de bouches et l'asne que chevauchent, par tout dès la descendue jusques au remonter en la galée, fault du mains pour teste xv ducas. Et quant

toni (1394-1395), M. Léon Le Grand a identifié le *castellum Ruczo* de son auteur avec Kastelloryzo. Ne s'agirait-il pas du Castel Rosso d'une des îles Chelidonia, que Nicolas de Martoni signale en sortant du golfe d'Adalia; car il exécute son itinéraire en sens contraire de celui qui est suivi ici. Les Égyptiens détruisirent le château de Castel-Rosso en juillet-août 1444 (*Revue de l'Orient latin*, 3<sup>e</sup> année, n° 2, p. 308). L'auteur du *Voyage de la sainte cité de Jérusalem* (éd. Ch. Schefer, p. 112) passa devant « Chasteau Roux » à son retour de pèlerinage; son éditeur identifie « Chasteau Roux » ou Castel Rosso avec Kastelloryzo. D'après ce texte, les habitants de l'île, apprenant, en 1480, que les Turcs préparaient un débarquement à Rhodes, détruisirent eux-mêmes le château et place.

1. Golfe d'Adalia.
2. Nea Paphos ou Baffo.
3. Cap Carmel.
4. Ramleh.

on est descendu premier de Jaffa vait l'en en la maison ou saint Pierre ressuscita sainte Talitan<sup>1</sup>, qui estoit servante des apostres; et là auprès est le lieu où il demouroit quant il peschoit : auquel lieu est le pardon de vii ans et vii quarantaines.

Item, hors de Rame, à une mille et demie, a une cave nommée Lydia<sup>2</sup>, où saint George fust martirié et trenchée la teste. Et là est le pardon de vii ans et vii quarantaines.

Item, de Rame à Jherusalem xxx milles et à près de Jherusalem iii milles, a ung villaige nommé Emaülx<sup>3</sup>, et là est l'esglise où les deux disciples congurent Nostre Seigneur *in fractione panis*. Et là est indulgence de vii ans et vii quarantaines.

Item, auprès de là est la chappelle où est la sepulture de Cleophe, disciple de Nostre Seigneur, et là est ladicte indulgence de vii ans et vii quarantaines.

Item, au dehors de Jherusalem est le grant palaiz de David tout desrompu, et là est les gardes de Jherusalem ostent aux pelerins leurs espées<sup>4</sup>, et puis les maynent prestement logier dedens la cité à l'hospital des pelerins, qui est une très povre chose, et là fault dormir sur la paille et sur viez pourris matras couvertes de drapeaux par terre; mais les seigneurs et gens de bien, qui de ce sont advisez, font sur les asnes louez porter leurs litz de la galée, où ilz couchent dessus<sup>5</sup>.

1. Tabitha. Cette maison est située près de Jaffa.

2. Lydda ou Loudd.

3. Emmaüs ou Amwas.

4. Plus loin, l'auteur ajoute : « Et au partir de Jherusalem les espées sont rendues; mais pour les avoir gardées fault à la garde donner pour espée ung gros de Venise. »

5. Simon de Saarbrück, sire d'Anglure, qui fit le saint voyage en 1395, ne parle pas de l'absence de confort du logis. Cela tient sans doute à la précaution qu'il avait prise d'y faire porter sa literie (Bonnardot et Longnon, *le Saint voyage de Jérusalem par le seigneur d'Anglure*, p. 13). Louis de Rochechouart nous apprend que de son temps les Frères Mineurs venaient d'acquérir nouvellement un hôpital pour les pèlerins : « Quod non est illud antiquum quo recipiebantur peregrini » (anno 1461. — C. Couderc, *Journal de voyage à Jérusalem de Louis de Rochechouart*, p. 75; extrait du t. I de la *Revue de l'Orient latin*). Malgré ce progrès, Louis de Rochechouart ne trouvait pas le local bien approprié à son but. En 1419, le sire de Caumont a été logé (marquis de la Grange, *Voyage d'outremer en Jérusalem par le seigneur de Caumont*, p. 48 et 52) « en ung grant oustel qui est devant l'eglize du Saint Sepulcre, » mais il ne fait aucune réflexion sur l'installation. Si Nicolas de Martoni, dans sa Relation du pèlerinage à Jérusalem (1394-1395) dit (p. 48) que ledit lieu avait été « magnum et mirabile, » il a l'air de trouver l'installation médiocre.

Mais quant le gardien du mont de Syon scet la venue des pelerins, il les vient tantost veoir, et savoir quelz gens ilz sont, ne dont ilz sont et aucune foiz en emmayne logier au mont de Syon des plus notables, especialment de la nacion de France, car ce sont les plus previllegiez. Et lors il fait audit hospital venir de chascune nacion ung frere, et fait les nacion desdis pellerins chascune mettre à part et leur baille cedit frere pour les confesser, qui les menra et conduira par tous les voyaiges, et pour leur dire et declairier que c'est et les indulgences. Et le matin enssuivant ou l'autre matin, se les pellerins estoient tant que les jours avant ne eussent peu estre tous confessez, lors quant tous le seront, ledit gardien, qui a le pouoir papal, leur donrra à tous l'absolucion.

Après ce, il fait premierement mettre le frere de la nacion de France, et puis tous ceulx de celle nacion deux à deux, ou trois à trois, comme ilz veulent, fors que les seigneurs vont les premiers; et puis met la nacion d'Allemagne après et puis la nacion d'Espagne, et enssieuant toutes les aultres nacion, sans ce que ung seul de nulle nacion se merslast durant les voyaiges avec nul autre. Je demanday sy entre la nacion d'Allemagne et celle d'Espagne venoient les Engloiz, se celle nacion seroit ja mise entre deux. Me respondit le gardien qu'il ne savoit, mais toutes avoient bien par escript. Lors les pellerins se partent en l'ordonnance que dit est, et vont par tous les pelerinaiges qui s'enssieuent. Et est assavoir que là où vous verrez la ☩ pourtraite, là sont les grans pardons à payne et à coulpe; et les autres lieux où la ☩ ne sera point, seront les pardons de vii ans et vii quarantaines. . . . .

Et de là retourne l'en en Jherusalem. Et lors sont tous les pellerinaiges faiz, où fault demourer à les parfaire de xiiii à xv jours. Puis de là retourne l'en à Jaffe pour remonter es gallées, qui s'en veult retourner. Et qui non, et veult passer outre pour faire le saint voyage de madame sainte Katerine ou mont Synay, dont ceulx qui ce voyage voudront faire, fault que ilz voient ou envoient à Rame devers l'admiral dudit lieu de Rame pour avoir nouvel saufconduit, lequel admiral le fera moult voullentier, et baillera trussemans pour les conduire telz qu'il voudra. Et ceulx recœuvrent du patron de la gallée sans nul contredit ce qu'ilz avront païet pour le retour : car ainsy à Venise est ordonné par estatus.

Et cy finent les pelerinaiges qui sont par toute la Terre Sainte commenchant en Jherusalem.

Cy s'enssieuent quant nacion de Chrestiens sont habitans en Jherusalem, servans les temples qui y sont.

Et premier, les Chrestiens, que l'en dit les Chrestiens Frans, laquelle nacion ne s'accorde point avec les aultres, car ilz font leurs sacrifices à la coustume et ordonnance de Romme.

Item, puis sont les Chrestiens Ermins, qui sont à par eulx, mais des habiz de l'esglise et du sacriffier s'accordent avec les Chrestiens Francs, fors qu'ilz ne mettent point de yaue en leur calice et après ce qu'ilz ont sacriffié Nostre Seigneur, ne es aultres seremonies des services ne se accordent ilz point o les Chrestiens Francz. Et est leur religion et habitacion au mont du Calvaire, et tiennent l'ostel de Cayfas, qui maintenant est appellé l'ostel du Saint Saulveur, où disent que est la propre couverture du Saint Sepulcre. Et aussy tiennent la maison de Anne, que ores est l'esglise des Angelz; et aussi tiennent la chappelle de Saint Jehan Baptiste à la place du Saint Sepulcre, et encores tiennent la grant esglise de Saint Jacques le Majour, en laquelle habite leur evesque, lequel, quant il est en ses habiz pontificaux, il n'y a nulle difference des nostres.

Item, après sont les Chrestiens Grecz.

Item, les Chrestiens de la saintisure<sup>1</sup>.

Item, les Chrestiens Gogos.

Item, les Chrestiens serfz.

Item, les Chrestiens Melliquy<sup>2</sup>.

Lesquelles cinq nacion sont toutes en une foy, en une seremonye et en ung service, fors que chascune nacion a sa forme des aornemens de l'esglise à par soy; et font le sacrifice de pain levé et mettent l'yaue chaulde en leur sacriffice avec le vin. Et ces cinq nacion tiennent le grant autel du Saint Sepulcre et le esglise de monseigneur Saint Michiel et l'esglise de Sainte Marie Magdalene dedens Jherusalem, et au dehors de Jherusalem l'esglise de Sainte Crois.

Item, sont les Chrestiens Abasins, qui sont noirs et se appellent les Indiens, lesquelz sont de Carpye.

Item, les Crestiens Jacopites.

Item, les Crestiens Suriens.

1. C'est-à-dire Chrétiens de la ceinture ou Nestoriens, que notre pèlerin appelle plus bas « Nasturiny. »

2. Ou Melchites.

Les trois nations s'accordent en une foy et en une seremonie de services et en leurs langaiges sont divisez, et font leurs sacrifices de pain levé; mais les ungs sont baptisiez comme nous et les aultres comme les Juifz, ainsy que plus est en devocion. Desquelles trois nations leur patriarche demeure au Caire. Ilz Jennent deux des chappelles du Saint Sepulcre, dont l'une est celle qui est derriere le Saint Sepulcre proprement. Lesquelles trois nations ne paient aucuns tribus au soldain, pour ce que par leur pays passe le fleuve que l'en dit en latin Gion et en commun parler le Nille, qui part du Paradiz Terrestre et passe par le Cayre, dont pour la double que ledit fleuve ne fust levé au Cayre et au pays, qui en seroit destruit, comme après s'enssieu, ilz sont tous francs et en sy grant seureté de corps et de biens assez plus que nulz des aultres Chrestiens.

Item, une aultre generacion de Chrestiens que ilz appellent Chrestiens Marrony, qui ont entre eulx aultre maniere de sacrifier de pain levé et des seremonies; ceulx cy, quant ilz peuvent avoir ung prestre des parties de par deça qui baptize leurs enfans quant ilz sont nez, très voullentiers et à grant joye le requierent.

Item, il y a une autre nacion de Chrestiens que ilz appellent Nas-turiny<sup>1</sup> qui ont leurs sacrifices en seremonyes aultrement, fors que du pain levé, et ont leur evesque à par eulx.

Et cy finent les XII nations des Chrestiens qui sont en Jherusalem et par la Terre Sainte, lesquelx ont tous quelques differences en sacrifices, en seremonies ou en leurs habiz sacerdotaulx.

Item, en Jherusalem habitent encore plusieurs nations de mescreans, comme Sarrasins, Turcs, Tartres, Persans, Azameny, Harabes, Assary et Juifz, qui tous sont soubz la seigneurie du soldain, lesquelx et chascun d'eulx peuvent tenir leurs loys publicquement et sans nulle contradiction. Et cy finent les nations Chrestiennes et infidelles qui habitent en Jherusalem et en la Terre Sainte.

ET COMMENCENT LES VOYAIGES DE JHERUSALEM A SAINTE KATERINE  
DU MONT DE SINAY.

Et premier diray la despence ordinaire<sup>2</sup> et necessaire. Par chas-

1. Voir page précédente, note 1.

2. On rapprochera de ce compte estimatif le compte de dépenses de Thomas Swynburn en 1392 (*Archives de l'Orient latin*, t. II, p. 387).

eune personne fault louer ung chameau qui portera sa personne s'il veult, les deux oyres l'un à mettre le vin et l'autre l'yaue, le bescuit pour sa provision avec un petit bagaige de ses menues choses. Et lui coustera VII ducas de Venise . . . . . VII ducas

Item, fault pour personne XXV mesures de vin qu'ilz appellent rotz, qui coustent V ducas de Venise . . . . . V ducas

Item, gellines en caiges, chair sallée, sucre en pain, sucre rosat, sucre candy, jullep de limons<sup>1</sup>, jullep rosat, chandeilles de cire et aucunes aultres choses necessaires pour raffreschir, et pour ce fault pour personne V ducas de Venise . . . . . V ducas

Item, pour le louaige des deux oyres à porter le vin et l'eaue, fault deux ducas de Venise . . . . . II ducas

Item, pour ung asne qui portera le vin de Jherusalem à Gazara<sup>2</sup>, fault ung ducat et ung quart. . . . . I ducat I quart

Item, pour l'asne que on chevauchera de Jherusalem à Gazara, ung ducat . . . . . I ducat

Item, au trussemant qui guidera et parlera les langaiges en ytalien, fault pour chascune personne dix ducas; mais se les pellerins sont plus de dix personnes, ilz ne paieront plus de neuf ducas, et meune fois VIII, et pour le plus dix ducas. . . . . X ducas

Item, quant on est à Gazara, fault pour chascune personne paier pour le saufconduit de l'admiral ung ducat . . . . . I ducat

Item, fault payer pour le logeis et pour l'yaue, chascune personne ung ducat . . . . . I ducat

Item, pour le louaige du pavillon, pour chascune personne ung ducat . . . . . I ducat

Item, outre les VIII, IX ou X ducas que le trussemant prend pour chascune personne, lui fault donner par chascun jour, pour sa bouche, deux gros, pour le louaige de son cheval deux gros, et pour sa personne aultres deux gros de Venise, que sont en tout six gros. . . . . VI gros

Item, pour aller joyeusement avec ces chiens mastins, qui maynent les asnes et les chameaulx, fault pour personne chascun jour donner demi gros ou ung gros, ou aultrement ilz yront bellement et reschiement et faisant tous les despiz que ilz porront. Et quant on leur donne ce que dit est, alors ilz vont le gallop, chantant deux ou trois

1. Cf. *Relation du pèlerinage à Jérusalem de Nicolas de Martoni (1394-1395)*, publiée par Léon Le Grand, p. 40.

2. Ghazza.

mille ung chant si très melodieux que chiens ou loupz hullant ne porroient piz, et les asnes et chameaulx, ad ce melodieux chant, vont aussy comme eulx. Et peult bien tout monter par teste, le voyaige fait, en tout deux ducas . . . . . 11 ducas.

Item, quant on est à Sainte Katerine fault au trussemant donner la courtoisie, que monte pour teste 11 ducas . . . . . 11 ducas

Item, aussy fault donner la courtoisie aux asniers et chamelliers, pour teste deux ducas. . . . . 11 ducas

Item, fault à Gazara louer un guide, pour les Arabes, qui les fait retraire : car aultrement ilz viennent sy ennuyeusement truandant et roban, s'ilz peuent, dont par ennuy leur fault getter une piece de pain à chiens, qu'ilz menguent et tantost s'en vont. Laquelle guide, qui garde et monstre les chemins par tout, coustera par teste 1 ducat.

. . . . . 1 ducat  
Somme de XL à XLIII ducas.

Après ce que j'ay parlé de la despence de Jherusalem à Sainte Katerine, et de Sainte Katerine en Jherusalem, je vueil parler des journées et du chemin.

Et premier, de Jherusalem à Besille<sup>1</sup> a v milles.

De Besille à Sueque<sup>2</sup> a xv milles.

De Sueque à Somy<sup>3</sup> a x milles

De Somy à Caratya<sup>4</sup> a v milles.

De Caratya à Somsom<sup>5</sup> a x milles.

De Somsom à Gazara<sup>6</sup> a vi milles.

Somme LI milles.

Et est assavoir que en ceste ville de Gazara se fault moult garder des Mamallucz, qui sont Chrestiens renoyez Tartres, et aultres gens du soldain ; et non obstant qu'ilz n'oseroient rober ne aultre mal faire que on le sceust, sy se fault il garder de eulx : car ilz osterioient le vin des pellerins, qui leur seroit très grant ennuy. Et pour ce les pellerins, s'ilz ne sont en très grant compaignie, craignent entrer en

1. Bettir.

2. Schuweikeh.

3. Summeil.

4. Kuratijeh.

5. Simsim.

6. Ghazza ou Azza.

ladicte ville fors que de nuit ; mais le jour ensuivant la nouvelle des pellerins est publiée, alors ces Mamallucz les viennent veoir, savoir de quelz pays ilz sont et des nouvelles, et les fault festoyer et donner à boire du vin et puis la courtoisie, c'est assavoir de l'argent. Et à celle ville fault tant demourer que les chameaulx des Arabes soient venus, et pour soy pourveoir des choses neccessaires.

En ceste ville de Gazara est le pallaiz que Sanson le Fort fist tresbuchier, quant par sa merveilleuse force il esbranlla la maistre colompne qui l'edifice soustenoit, quant, par le desespoir de sa femme avec son amy, tous y perirent, ainsy que l'histoire dist, laquelle les gens de la ville tesmoignent<sup>1</sup>.

Sy les pellerins ne veullent en ladicte ville attendre lesdiz asnes et chameaux, ilz les peuent aller attendre en ung aultre chastel nommé Zauya<sup>2</sup>, auquel chastel de Zauya a yae douce en ung puis. Et cedit chastel est la fin d'Égypte, et de là en hors entre l'en en Arabie.

Cy commence le premier jour du voyaige Sainte Katherine.

Au partir bien matin de cedit chastel de Zauya vait on disner ou repaistre à la fontaine de Cabara<sup>3</sup>, qui est bien de belle, et à celle fontaine se commence le desert, dont la terre est comme menu sable tout blanc, laquelle, pour ce qu'elle est sy très menue, le vent, par ses estrubillons, très souvent la porte ça et là, et en fait de grans montaignes, haultes à merveilles : sy est très grant peril à tous ceulx qui pour lors s'y treuvent ; car, dont qu'ilz viengne, il fiert par les yeulx et par la bouche, tant que par force aucune foiz les genz comme estouffez tumbent à terre et là perissent souvent. Mais ceulx qui de ce sont advisez portent bericles de voirres avec eulx cousus en toile ou sur cuir, qu'ilz mettent devant les yeulx et la bouche, que souventesfois, se ce n'estoit, seroient en perilz, comme dit est, tant fust peu de vent. Mais quant vient ce très orrible vent, il ne y a bericles ne aultre chose qui y puissent riens prouffiter, car par la force de ce vent [et] le sablon il faut là demourer et ainsi finer ses jours. Lequel premier desert de sablon dure deux jours et demy sans y trouver

1. Bertrandon de la Broquière déclare, plusieurs années après, avoir vu les colonnes de l'edifice (Schefer, *le Voyage d'outremer de Bertrandon de la Broquière*, p. 20). Mais l'auteur du *Saint voyage de Jherusalem par le seigneur d'Anglure* (éd. Bonnardot et Longnon, p. 42) dit que de son temps, c'est-à-dire plus de trente ans auparavant, l'emplacement du palais était occupé par une maison.

2. Ez Zauuieh.

3. Khaberah.

yaue, arbre, verdeur ne nulle autre chose où nulle personne puisse prendre plaisir, excepté de grant quantité de ratz, gros comme lappereaux, dont semble en pluseurs lieux que la terre en soit quasy couverte, tant en y a; desquelz les testes semblent à lappereaux, leurs poilz à gris, les jambes devant sont tortes et bien menues et celles de derriere à la longueur d'un piet; lesquelz ratz font leurs pertruis es caves par le sablon et par tout, et tant que les chameaulx et les asnes y entrent bien avant, qui les travaille merueilleusement.

Auquel pays et par les desers sont les Arabes, qui ne ont habitacions nulles, et vivent çà et là comme bestes et gens sauvaiges et ne menguent que chairs de très mechantes chievres et bien peu, et aucun peu de pain, ou fouace cuitte soubz les cendres, et non pas toutes les foiz qu'il leur en convient boyvent yaues et aucun peu de lait des chamellez ou de leurs chievres, que ilz maynnent avec eulx. Aussy tendent ilz fort à ces ratz, qu'ilz menguent comme nous faisons les josnes lappereaux.

Et, quant ilz sont mallades, leur principal medicine est qu'ilz font une fouace de la farine qu'ilz font venir du Caire et des lieux plus près d'eulx, avec du miel qu'ilz font venir de rouge (*sic*)<sup>1</sup> que ilz appellent miel de cady<sup>2</sup>, que pour medicine ilz portent tousjours avec eulx; et ceste fouace destrempée en de l'yaue, puis boute[nt] de l'erbe seche ung peu sur le sablon, et lors couchent celle fouasse sur celle herbe et la queuvrent de celle meismes herbe et de sablon meslé: et quant l'erbe est toute arse telle que la fouasse est au toutes les cendres et le sablon<sup>3</sup>, la font manger à leurs malades et garissent s'ilz peuent; car ilz disent que aultres medicines ilz ne ont.

La maniere de leurs vestemens est que aucuns especiaulx qui ont seignourie et conduite sur eulx, vont vestus comme les Sarrazins; les aultres que tant ne pouent, portent une piece de viel drap ou toille, moitié devant et moitié derriere jusques à demi cuisse, et le surplus tout nud.

1. Faut-il suppléer ici à un oubli et lire « mer rouge » ?

2. Ne faudrait-il pas lire « candi » ? Littré, dans son *Dictionnaire de la langue française*, t. I, p. 469, cite un exemple italien du mot « candi » en 1310. Cf. Hatzfeld et Darmesteter, *Dictionnaire général de la langue française*, t. I, p. 342.

3. Bertrand de la Broquière décrit fort bien ces sortes d'« oublyes » (éd. Schefer, p. 89 et n. 2). Cf. *le Pèlerinage du moine augustin Jacques de Vérone* (*Revue de l'Orient latin*, 3<sup>e</sup> année, 1895, n<sup>o</sup> 2, p. 249). Mais aucun de ces auteurs ne parle du mélange de miel.

Aultres y sont que leurs femmes, qui vont tous nudz, excepté que d'une courroye de palmes qu'ilz chaident entour leurs hanches, et tant devant que derriere ont une picette de peau de chievre au tout le poil qui queuvrent leurs secretz parties. Mais les femmes portent devant leurs visaiges une piece de toille comme estamine autant que le visaige contient; et sy portent leurs cheveux lyez et entortilliez devant sur leur front; desquelles femmes en y a tant que c'est une grant merueille tant en y a.

Le deuxieme jour.

Item, partant de ceste fontaine dicte Cabbara, vait on tant que l'en peult; mais il fault le soir soy logier aux champs sur ceste arayne qui est si très molle que l'en n'y peult faire tenir les crochez des pavillons: ains convient lyer les cordes aux bagaiges que l'en porte pour tenir le pavillon tendu.

Le troizieme jour.

De cedit logeis et fontaine de Cabbara vait on repaistre à la fontaine de Caspa<sup>1</sup>, dont, pour l'eaue qui y est, tous les jours y sont grant quantité de ces Arabes, lesquelx, par très grant ennuy, ne cessent de demander: « Pan, pan, » c'est à dire: « Pain, pain, » qui seront là assiz comme chiens affamez, dont par très grant ennuy et par force leur fault donner et à chascun getter une piece de bes-cuit<sup>2</sup>; et lors tantost s'en vont; mais il fault incontinent deslogier que en a repeu, car les ungs y font venir les aultres, dont par ainsy seroit très grant ennuy et telle foiz peril de noise, dont tout mal s'en porroit ensieuir, non obstant qu'ilz craignent les rappors des trusse-mans qui sont assermentez de dire vray, et ce pour la grant et fiere justice que les admiraulx et les maistres des trussemans font de tous ceulx qui rompent leurs sauconduis, pour les grans prouffiz qu'ilz en ont.

Le m<sup>me</sup> jour.

De celledicte fontaine de Caspa vait on tant que l'en peult ce soir logier sur les champs et sur celle dicte arayne, ainsi molle et menue, comme dit est, sans trouver yaue, arbre, ne quelconque verdeur que ce soit. Et est assavoir que en celle contrée sont pluseurs bestes nommées tirus<sup>3</sup>, laquelle est une des plus venymeuses beste, comme

1. Ne serait-ce pas Kusaby ?

2. « Et sicut vident peregrinos transientes, statim currunt et panem pelunt... », disait cent ans plus tôt Jacques de Vérone (*Revue de l'Orient latin*, 3<sup>e</sup> année, 1895, n<sup>o</sup> 2, p. 227).

3. M. Schefer a décrit et identifié ce saurien dans une note de son édition du

ilz disent, qui se puist trouver, car elle mengue culleuvres, crappaulx et toutes aultres bestes venymeuses; celle beste semble du corps à ung lysart et est bien longue de trois piez et porte sa queue comme une coulleuvre, mais ilz fuient devant les gens, synon qu'ilz soyent ferus ou eschauffez.

Le v<sup>m</sup>e jour.

De ce logeis ainsy sur le sablon, vait on raffreschir et disner à la fontaine de Lesnya<sup>1</sup>, qui est fort sallée<sup>2</sup>; mais entour de deux ou troiz trais d'arc à la main droicte hors du chemin, est une aultre petite fontaine d'eau blanche et aussy douce à boire comme lait, que tous les trussemans ne chamelliers ne scevent pas. Et par là entour a maintes bestes sauvages de diverses façons, car le terroir y est aucunement plus dur, plus fort et plus herbu.

Le vi<sup>e</sup> jour.

De celle fontaine de Lesnya entre l'en en ung sablon dur, noir et couvert de petites pierrettes à feu, lequel sablon ainsy dur contient en tour sept journées sans trouver arbre ne herbe, que très peu en aucuns vallons, où sont aucuns petis arbres de thamaris et meschantes espines. Et sur ce chemin sont pluseurs montaignes toutes noires comme se elles eussent esté brulées, et ce pour la très grande chaleur du soleil; et par là vait on troiz journées ou plus sans trouver goutte d'eau. Et lors arrive l'en à la montaigne de Nequel<sup>3</sup>, qui a en tour deux milles de hault; et au pié de celle montaigne de Nequel, ou bien près, est la Fontaine du Soldain, qui est aucunement salée, et là vait on raffreschir pour disner et pour logier celle nuit. En celle Fontaine du Soldain<sup>4</sup> a une meschante maison où demeure ung homme qui ne fait au deux chameaulx, par engins de

*Voyage d'outremer de Bertrandon de la Broquière* (p. 22, n. 1). En fait, la description que donne notre texte est fort exacte. Cf. *la Relation du pèlerinage à Jérusalem de Nicolas de Martoni (1394-1395)*, publiée par Léon Le Grand, p. 30.

1. Sans doute El Hasana.

2. C'est sans doute de cette première fontaine que parle Jacques de Vérone (*Revue de l'Orient latin*, 3<sup>e</sup> année, 1895, n° 2, *le Pèlerinage du moine augustin Jacques de Vérone* (1335), p. 227). Il ne paraît pas avoir connu la seconde.

3. Nakhel, que Jacques de Vérone appelle Nocale (voir Reinhold Röbriecht, *Revue de l'Orient latin*, 3<sup>e</sup> année, 1895, n° 2, *le Pèlerinage du moine augustin Jacques de Vérone* (1335), p. 227). En effet, c'est en Kalat-en-Nakhel que passe aussi la piste d'Akaba au Caire.

4. « Et ibi est puteus valde magnus, qui dicitur puteus soldani, ibi eciam conveniunt multe vie de diversis regionibus... Ibi invenimus Saracenos venientes de Lamech... » (*Ibid.*, p. 227).

roes comme d'un molin, que tirer yaue de celle fontaine, lequel est aux gaiges du soldain par troiz mois de l'an, affin de pourveoir les gens, les chameaulx et aultres bestes qui passent au temps des caravanes pour aller à la Mecque, comme ilz disent, chascun an bien deux cens milles chameaulx chargiez de marchandises: et ceux qui nous guidoient l'affermoient. Auquel homme est de coustume payer la courtoisie, qui est pour chascun pellerin ung quart de ducas.

Au partir de celle Fontaine du Soldain vait on deux bonnes journées et demye sans trouver yaue ne nul raffreschissement quelconques soit, jusques ad ce que l'en vient à la fontaine de Bentegena<sup>1</sup>, que aucuns appellent la fontaine de Moyses.

De celle fontaine de Bentegena ou de Moyses vait on par dessus la montaigne de Reaquene<sup>2</sup>, et de là sus voist on bien le mont de Sinay et la mer Rouge. Et quant on est descendu de celle montaigne de Reaquene, l'en treuve le plain et le sablon comme par avant, qui dure demye journée sans larme d'eau trouver. Et de là en avant treuve l'en de beaulx vallons entre deux montaignes, lesquelles, par force du soleil chault, sont aussi noires comme charbons. Et par ces vallons vait on une foiz par ces sablons, une foiz durs, une foiz molz, jusques à madame Sainte Katerine, et entre deux, par ces vallons, treuve l'en aucunes foiz des arbres portans espines, que les religieux de Sainte Katerine disent que c'est du semblable arbre et espine que Nostre Seigneur en sa Passion fust couronné. Et de ces arbres sault la droite « gomme arabica, » que les Arabes menguent sy voulentiers<sup>3</sup>.

Auprès de Sainte Katerine XII milles, est une fontaine thiede, qui est assez bonne à boire, qui est dicte la fontaine de Ritamé<sup>4</sup>; mais est assez loings du chemin. Et de celle fontaine de Ritamé vait on logier en l'esglise sainte Marie de Rubo, que aujourduy nous disons l'esglise de Sainte Katerine, pour ce que son très glorieux corps y gist. Et là les freres, selon leurs coutumes, au mieulx qu'ilz scevent, recueillent et honnorent les pellerins.

Et après ce que les pellerins sont aucun peu reposez et raffreschis, se il est heure, les maynent en l'esglise faire leurs devociions, et puis leur monstrent le benoit chief de celle glorieuse vierge que on

1. Serait-ce Abu-Nuteghineh?

2. Rakineh.

3. C'est la gomme sucrée distillée par les tamarisques, qui est en effet recueillie et mangée par les Bédouins.

4. Rättameh.

dist espouse de Jhesu Crist, qui est assez gros chief et sans machoires comme sont les chiefz de monseigneur saint Jehan Baptiste en son abbeye des Dames à Romme et de madame sainte Marie Magdalene à Saint Maxemin en Provence, où son très benoit corps gist.

Encores les freres de Sainte Katerine monstrent ung os de son bras, ung os de sa cuisse et plusieurs aultres menus os de son corps, comme ilz disent; mais il est vray que de son chief sault humidité comme huille qui peu à peu coulle, et c'est la magne qui en sault; ainsy que Dieux a donné la grace à quatre condicions de corps sains: c'est assavoir à monseigneur saint André, duquel son corps gette mangne en son sepulcre, où son corps gist en la cité de Melfe, pour les Apostres; et monseigneur saint Marc, duquel son corps gist en la cité de Sallerne, qui aussy gette magne pour les Ewangelistes; et monseigneur saint Nicollas, dont son corps gist au chastel de Bar en Puille, que aussy gette magne pour les Confesseurs; et de madicte dame sainte Katerine, comme dit est, dont son chief gette magne pour les Vierges. Lesquelx chief et os ilz tiennent en ung petit waz ou sepulcre de pierre de marbre, qui est de deux piez et demy à trois piez de long, qu'ilz tiennent fermé à trois serures, assiz sur ung mur et assez haultet auprès du grant autel, quant on entre à la main droite.

En ladicte eglise, derriere le grant autel, est une chappellette, où ilz disent que Nostre Seigneur se montra à Moÿse quant il lui dist ces parolles: *Noli ibi intrare nisi prius decalcias te, quia ibi est locus sanctus*. Et pour ce, qui veult entrer en ladicte chappelle, les freres font tous nudz piez les pellerins deschaussier, puis y entrent et font leurs devociions.

Item, après les messes oyes et desjunez ceulx qui ne peuvent la payne (*sic*), les pellerins vont en l'autre pellerinaige, nommé les Quarantes Sains, pour ce que là furent xl corps sains martiriez; lequel pellerinaige est loings de sainte Katerine quatre milles, et sur le chemin l'en treuve ung rochier, comme tout reont, assiz sur la plainne terre, duquel rocher saillirent jadiz xii fontaines que Moÿse fist saillir quant il conduisoit le peuple de Ysraël en Egipte, lequel, par très grant mesaise de soif, tous murmuroient, alors Moÿses de sa verge ferit par xii cops en celle reonde roche, dont par la grace de Dieu xii très bonnes fontaines en saillirent, et alors furent tous rassasiez et reffermez en la foy de Nostre Seigneur. Et disent les freres que Moÿse avec le peuple faisoient sur chars porter celle dicte roche, et sans cesser lesdictes xii fontaines gettoient yaue. Se il est vray ou

non, je m'en rapporte à la Bible; mais bien est vray que les xii fontaines y perent, dont en aucunes avoit encores de l'umidité assez pour quelconque chault que feist, qui est grant chose et signe que ce fust vray.

Item, aux Quarante Sains a ung grant jardin assez plain de ronses. Et au fons dudit jardin est une cave dedens la roche, et là disent que saint Eunoffre fist sa penitance et y est enterré.

Item, au partir des xl Sains voit on au mont de Sinay, là où les angelz premier porterent le corps et le chief de sainte Katerine, lequel est très hault et très penible au monter, et le plus de tous les aultres montz. Et là au hault est la place dedens la très dure roche où les angelz reposerent son benoit corps; que ainsy comme l'esprainte de l'achire entre en l'esprainte du seel, la roche, par la grace de Nostre Seigneur, receust en soy l'esprainte du chief, des espaulles, du corps et de toute la façon d'icelle sy benoicte sainte tout du long: et semblablement y est l'esprainte de celui qui la garda jour et nuit, tant que son corps fust là. Et ne croye nul que la roche ne soit des plus dures que se porroient trouver. Et quant les freres veullent aux pellerins donner, comme de coustume est, des paulmes, qui sont noires comme si ce fussent poyntes nayves en icelle roche, ilz lez fault taillier au chiseaux d'achier ferus à cops de marteaux pour les avoir, que sans rompre comme voirre ne peuvent.

Item, là sus au plus hault dudit mont de Sinay est une belle chappellette bien devotte; et dehors est la roche où est toute la fourme du corps de Moÿse, laquelle ilz disent que elle se fist quant Nostre Seigneur lui apparust en une flambe de très merveilleuse clarté, de laquelle il fust sy très surpris que, comme esvanouy, tombant en arriere, trouva ladicte roche près de lui, laquelle, par le vouloir de Dieu, se cosentist, et à celle roche l'esprainte de son chief et de ses espaulles, qui toujours mais y sera, par enseignes que là Nostre Seigneur luy donna la loy que l'en dist la loy de Moÿse. Et là emprès, est une cave en la roche, où les freres disent qu'il y fist puis sa penitance.

Item, au descendre dudit mont pour retourner à Sainte Katerine, l'en descend par ung aultre chemin où sont sept milles degrez tous de pierre seche. Et quant l'en commence à descendre, entour le trait d'une pierre à main, l'en treuve une grosse pierre, laquelle ilz disent que elle s'enclina envers saint Helyes prophete quant il montoit sur le mont pour faire sa penitance, où Nostre Seigneur donna sa loy. Et lors, pour ce qu'il se hastoit trop de acomplir sa penitance, l'angel

s'apparust à lui et lui dist qu'il retournast arriere, et pour ce que mieulx il le creust, disent les freres que celle grosse pierre, par le commandement de l'angel, s'enclina et ploya à luy.

Item, ung peu plus bas sont deux belles chappelles, esquelles chappelles ilz disent que saint Hellyes fist sa penitance.

Item, encores plus bas est une aultre belle chappelle, et là disent que madame sainte Katerine en fourme d'une très belle dame couronnée et vestue de blanc, tenant une palme en sa droicte main, s'apparust aux soixante religieux ses chanoines qui alloient sur le mont de Synay prendre congié des sains pellerinaiges qui sur le mont estoient, puisque par famyne et neccessité de vivres, en sa sainte esglize ilz ne pouoient plus demourer<sup>1</sup> : dont des cent freres que ilz estoient, par commun accord les quarante demouroient et les soixante, comme dit est, s'en partoient. Et là où est celle très belle chappelle, celle très douce dame s'apparust à eulx, leur demandant où ilz alloient. Sy furent moult esmerveilliez de veoir là une sy très belle dame, et ainsy seulle, que ilz n'avoient pas acoustumé, et tant plus quant nulles femmes ou très peu vont en ces pellerinaiges, pour le lontaing et perilleux voyaige qui y est. Sy lui respondirent : « Mais vous, dame, qui estes vous et que faictes vous icy ? » Lors la dame leur dist : « Je suis Katerine, la serve de Dieu, qui vous viens resconforter et prier de retourner en nostre esglise, car vous y trouverez des vivres assez. » Alors comme tous à genoulz se misrent, sy la remercierent du tout, et ad ces parolles la dame se partist et plus ne la veirent; dont eulx estant en ce nouvel penssement veirent quatre de leurs freres demourez, tant que plus pouoyent acourans à eulx, et à celle très grant joye leur dient la venue de cent chameaux chargiez de trestous vivres, conduis par ung seul josvencel auquel fust demandé de par quy ces vivres venoient. Lequel leur dist qu'il ne savoit, fors que ung marchand du Cayre leur envoioit, « lequel m'a jour et nuit conduit jusques cy. » Et les freres lui demandoient se il ne le congnoissoit point, ne savoit son nom, il respondist que vrayement non; mais en regardant çà et là, disant ces parolles, il veist au dextre de la porte du moustier ledit saint Helyes prophete point sur le mur. Alors s'escria, disant de celle pointure : « Veez le

1. La même histoire, avec quelques différences dans les détails, est racontée par Jacques de Vérone (*Revue de l'Orient latin*, 3<sup>e</sup> année, 1895, n° 2, p. 232). Thomas Swynburn (1392) en dit aussi quelques mots (*Archives de l'Orient latin*, t. II, p. 382).

là ! C'est celui là. » Et ces parolles dictes, nul ne seust qu'il devint. « Et quant nous, freres, veismes ceste haulte grace de nostre vray Dieu, chascun de nous à genoulx se mist, remerciant le très hault pouoir de Nostre Seigneur, les prieres de Nostre Dame et de nostre tres bonne maistresse aussy, de monseigneur saint Hellyes de ce que ainsy nous avoient pourveux. Sy nous mande à vous nostre pere, que vous doyez tous retourner. » De laquelle nouvelle les soixante religieux furent sy très joyeux que à payne porroient plus : sy s'en retournerent. Lors fut la joye telle entre eulx que chascun peult bien penser; ne oncques puis ne furent en telle neccessité, et incontinent ordonnerent faire celle dicte chappelle où la benoite vierge à eulx s'apparust.

Et cy fine le voyaige de celle sy glorieuse vierge madame sainte Katerine. Et dirons du retour.

Cy commence le retour à passer par le Cayre, et du Cayre en Allixandrie monter sur mer.

Au partir de Sainte Marie de Rubo, que nous disons Sainte Katerine, après la messe dicte et desjuné, retourne l'en repaistre à ladicte fontaine de Ritamé passant par plusieurs montaignes et sablons; et à celle fontaine treuve l'en plusieurs foiz de très espouentables tyrus, grans comme Iyevres, qui s'enfouyrent au devant de nous, qui sont très perilleux quant on les chasse ou quant sont ferus ou eschauffez ainsy que j'ay dit.

Item, de celle fontaine de Ritamé vait on repaistre sur les champs et puis logier celle nuit sur la fontaine de Naspas<sup>1</sup>, où a de l'une fontaine à l'autre une grosse journée d'esté : laquelle fontaine de Naspas est hors du chemin entour une grosse mille; mais avant que l'en y arrive, entour quatre milles on laisse le chemin de Jherusalem pour aller au Caire.

Item, de celle fontaine de Naspas vait on le long de la mer Rouge à deux milles près tout le jour par ce sablon, une foiz dur et l'autre foiz mol, sans trouver ung seul poil d'erbe jusques ad ce que on est ce soir logiez à la fontaine de Gorondol<sup>2</sup>. Et là se treuve aucun peu d'erbe et aucun peu de thamaris.

Item, de celle fontaine de Gorondol vait on par cedit sablon le long de la mer Rouge, comme dit est, repaistre et logier sur les champs

1. Nazbel ou Nusb.

2. Ghurandel.

sans trouver eau douce ne quelconque verdure que ce soit. Et pour les grans challeurs qui y sont, est necessaire deslogier deux ou trois heures avant jour et au chault du jour dedens les pavillons dormir et soy reposer.

Item, au deslogier de ce logis vait on repaistre sur jour à la fontaine de Eollenoffe, c'est à dire de l'ange Moÿse<sup>1</sup>, qui est sy très orde que nul n'en buveroit sans la couller. Et de là vait on logier par ce sablon sur la mer Rouge, sur le port ou havre de Souieys<sup>2</sup>. Et là pluseurs fois leurs naves viennent deschargier leurs espiceries pour aller au Cayre et en Allexandrie et par le pays; lesquelles naves sont toutes chevillées de chevilles sans nul fer, et ce pour la double du fons de la mer qui est tout d'aymant, et leurs voilles sont toutes de palmes, et leurs cordes de jointz marins.

Item, de l'autre leez de la mer Rouge, viz à viz, est ung des pais de Arabie qui se appelle Sahit<sup>3</sup>; les Arabes qui y habitent sont tous noirs. De ce port de Souieys vait on repaistre à ladiete Fontaine du Soldan<sup>4</sup>. Mais de ceste fontaine entour trois trais d'arc, à la main droicte, a une aultre petite fontaine d'eau douce machonnée entour comme ung puis. De ceste fontaine jusques au logis du soir vait on tousjours par ce très mol sablon, et lors laisse l'en la mer Rouge; et ce soir il se faut logier sur les champs, ainsi que dit est, sans trouver yaue ne nul verdure quelxconques.

Item, de cedit logis desus les champs vait on repaistre en ung grant champ nommé le champ d'Arabie et là encomence le pais d'Egipte. Et vait on le soir logier en ung villaige nommé Matharia<sup>5</sup> pres du Cayre cinq milles. Et là commence l'en à trouver jardins, fruitz et bonnes yaues et pluseurs aultres raffreschissemens. Et ad

1. Ayûn-Mûsa. « Laquelle fontaine a esté tout nouvellement moult noblement enmurée... » en 1395 (F. Bonnardot et A. Longnon, *le Saint voyage de Jherusalem par le seigneur d'Anglure*, p. 54). Au temps de notre voyageur, les travaux paraissent bien n'avoir plus été entretenus. Cf. en 1392 le voyage de Thomas Swynburn (*Archives de l'Orient latin*, t. II, p. 382).

2. Suez.

3. Le Saïd.

4. « Pessima aqua, mali saporis, coloris et operationis ex cujus potu multi ex peregrinis infirmati fuerunt propter fluxus » (*Relation du pèlerinage à Jérusalem de Nicolas de Martoni (1394-1395)*, publiée par Léon Le Grand, p. 41). « Laquelle n'est pas bonne, » ajoute de son côté l'auteur du *Saint voyage de Jherusalem du seigneur d'Anglure* (éd. F. Bonnardot et A. Longnon, p. 56).

5. Matarieh, à deux heures du Caire. Cf. *Relation du pèlerinage à Jérusalem de Nicolas de Martoni (1394-1395)*, publiée par Léon Le Grand, p. 38.

cedit villaige de Matharia est ung très gros arbre portant les figues que l'en dit la figuere de Pharaon, en laquelle est ung très grant pertruis : et dist l'en que quant Nostre Dame et Joseph avec Nostre Seigneur s'enfuyoient en Egipte pour la doubte de Herodes, à cause de l'occision et cruauté que il faisoit faire aux Innocens, Joseph les mena à l'ombre de celle figuere reposer et raffreschir; et là se trouva de adventure ung ribault de Matharia, que voyant celle sy très belle fille et josne que cest bon homme tout seul conduisoit, incontinent, tant que courir il peust, s'en va à la ville et aux aultres ribaulx compta la nouvelle venue de celle sy très belle fille que ung viellart conduisoit. Laquelle nouvelle oye, tous ces ribaulx acoururent où elle estoit. Mais quant la très benoicte Vierge et Joseph veirent ces ribaulx vers eulx acourir, firent à Nostre Seigneur priere qu'il les vaulsist sauver. Alors, comme ilz disent, la figuere ainsy grosse se ouvrist et lors Nostre Dame prist son enfant et dedens la figuere se furent mis et incontinent la figuere se recloyst. Et quant les ribaulx furent li venus, ilz ne trouverent que Joseph, sa somette et son pacquel auquel ilz demanderent où celle josne femme estoit. Et, comme Dieux vault, Joseph leur dist : « Je ne suis que moy seullet, vous le pouez veoir. » Le ribault qui avoit veu la Vierge et son enfant lui dist : « Villain, vous mentez ! » Lors fust envoie de lui donner ung cop de poing; mais Nostre Seigneur le deffendit et pugnir le fist : car les aultres ribaulx ses compagnons, qui sy hastivement estoient venus à son dit, eulx pensans estre deceupz, les ungs des poings et les aultres de bastons alors fust tant bastus que à paynne pouoit il plus. Et quant ilz s'en furent tous allez, alors la figuere se ouvrist et lors Nostre Dame avec son Filz en saillist. Et ce fut le 11<sup>e</sup> miracle, comme ilz disent, que Nostre Seigneur fist. Et dist on que par le pertruis de celle figuere que depuis à tousjours mais demourra ainsy, nul traicte, nul parjure ne nul excommenié n'y peuvent passer.

Item, là emprès est une très belle fontaine que alors, à la requeste de Nostre Dame, Nostre Seigneur fist venir pour les aysier, car à bien loings n'en avoit point : laquelle fontaine est telle que oncques puis ne secha comme font les aultres du pais. En laquelle fontaine Nostre Dame lava les drappeaulx de Nostre Seigneur, puis les estendit sur aucuns abrisseaulx qui là estoient; mais des gouttes de l'eau qui des drappellez sailloient incontinent saillirent pluseurs arbres qui sont ceulx qui ores font le baulme; et pour la vertu d'iceulx les aultres furent tailliez. Lesquelz arbres du baulme tous les jours sont de celle yaue arousez : car les Sarrasins disent que aultrement ledit

baulme ne porroit venir; ne aussy nul autre part du monde ne s'en peult trouver<sup>1</sup>. Sy ont les soldans essayez et en ont fait planter; mais incontinent se moroyent. Lequel bois est appellé la vingne du baulme, qui est très grandement et dilligement gardé.

Et en cest villaige de Matharia pluseurs fois y vient le grant trussemant que pour lors s'appelloit messire Sahin, qui ja fut Chrestien. Et avec lui estoit ung marchand Jenevoiz que on disoit messire Luca<sup>2</sup>. Et là ilz prentent les trahus des pellerins. Auquel ledit maistre des trussemans demande aux pellerins se ilz se plaignent de leurs trussemans, guides, camelliers ne asniers et aussi de nulz aultres; et après le demandent aux trussemans, chamelliers et asniers sur leurs sermens, dont ilz sont obligiez à cause de leurs offices. Et se les pellerins le disent ou font dire par leurs trussemans et les trussemans à cause de leurs offices le disent, lors ceux qui ont offensé les pellerins à cause de leur saufconduit sont faiz venir, et presens les pellerins, les font tous nudz couchier et très bien lyer sur un bancq, et là sont deux de ces matins Sarrasins tenans chascun une grant verge ou nerf de bœufz bien secq, qui lui donnent sur le dos sans cesser jusques ad ce qu'il semblera au grant trussemant que soit assez et pluseurs foiz les font tourner le ventre dessus, se à grans prieres des pellerins n'est fait cesser. Non pas pour amour qu'ilz ayent à nous, mais pour le prouffit qu'ilz ont des saufconduits<sup>3</sup>.

Et ce fait, les trussemans, les chamelliers, les guides et les asniers de là en hors s'en retournent en Jherusalem et à Rame; et ledit grant maistre des trussemans en fait baillier des aultres. Et ce fait, les pellerins avec leurs trussemans nouveaux, leurs chamelliers et leurs asniers s'en partent et vont au Cayre. Et celui messire Luc, marchant Jenevoiz, pour lors<sup>4</sup> avoit l'office ou charge de logier les pellerins en

1. Cf. *Relation du pèlerinage à Jérusalem de Nicolas de Martoni (1394-1395)*, publiée par Léon Le Grand, p. 38 et 39.

2. C'est à des marchands génois que l'auteur du *Saint voyage de Jherusalem par le seigneur d'Anglure* (éd. F. Bonnardot et A. Longnon, p. 77) avait confié la garde de ses bagages.

3. On sait qu'en 1415 notamment, les ambassadeurs vénitiens portèrent plainte contre les drogmans sarrasins de Jérusalem (*Archives de l'Orient latin*, t. II, p. 357).

4. M. W. Heyd (*Archives de l'Orient latin*, t. II, p. 363) a donc bien raison d'écrire, dans son article sur *les Consulats de Terre Sainte au moyen âge*, qu'il se produisait dans cette organisation de fréquents changements, soulignés par ces mots « pour lors. » Cf. Jorga, *Notes et extraits pour servir à l'histoire des croisades au XV<sup>e</sup> siècle*, t. I, p. 320.

son hostel, lequel vint avec nous au Caire. Et quant il nous eust tout ce jour en son hostel bien festoyé de fruis, de viandes et de bons vins, et que nous fusmes reposer jusqu'au matin, le jour enssuiant, il nous mena veoir le très merveilleux ediffice de la tour de Babelon<sup>1</sup> de Babiloyne<sup>2</sup>, prez du Cayre deux ou trois trais d'arc arballestre; et là voit on ce très merveilleux ediffice. Et là près est une esglise que les Chrestiens de la sainture servent; et là est une cave où ilz disent que Nostre Dame avec son très chier Filz et Joseph habiterent longtemps. Et là les pellerins et tous les Chrestiens qui veulent y vont oïr la messe le matin.

Item, là assez prez est une aultre esglise où ilz disent que là est le chief de madame sainte Barbe<sup>3</sup>; mais on ne le voit point, car ilz disent qu'il est sans le corps dedens le tombel.

Item, le jour enssuiant vait on veoir les très merveilleux quatorze greniers de Pharaon<sup>4</sup>, loings cinq ou six milles du Cayre; et fault passer la riviere du Nil qui vient du Paradiz terrestre. Desquels greniers l'un en fust mesuré et fust trouvé qu'il est hault cent et deux cannes, et d'un quarré à l'autre en avoit douze de large, et dessus voit on bien la très grande cité du Cayre. Mais là entour ces greniers a sy très grande quantité de ratz, qu'il semble parfoiz que toute la terre en soit couverte.

Item, de là retourne l'en au Cayre, et qui veult va veoir les olliens qui sont très merveilleuses bestes grandes, grosses et puissans assez plus que nulles des aultres<sup>5</sup>. Et là entour sont les Sarrasins posnes et vieulx, aussy des femmes, qui gardent les gellines par les champs à ceus et à milliers, comme par deça les bergiers font les brebis et en aucuns lieux les oyes. Et que pis est, les Sarrasins disent que, les marchans l'afferment, qu'ilz font esclorre et naistre les pou-

1. C'est une confusion que n'avait pas faite Jacques de Vérone (*Revue de l'Orient latin*, 3<sup>e</sup> année, 1895, n<sup>o</sup> 2, p. 242) et contre laquelle il mettait en garde ses lecteurs.

2. Le vieux Caire, à deux kilomètres et demi de l'extrémité sud-ouest du Caire.

3. Cf. Ch. Schefer, *le Voyage d'outremer de Jean Thenaud*, p. 51.

4. On sait qu'on nommait ainsi les pyramides.

5. Cent ans auparavant, Jacques de Vérone était allé voir cinq éléphants appartenant au Soudan (*Revue de l'Orient latin*, 3<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 2, p. 239). Du temps du seigneur d'Anglure, il y en avait six, plus cinq girafes (Bonnardot et A. Longnon, *le Saint voyage de Jherusalem du seigneur d'Anglure*, p. 61 et 62). En 1392, Thomas Swynburn ne vit qu'un éléphant et une girafe (*Archives de l'Orient latin*, t. II, p. 381).

chins des œufz à la chaleur du four, cinq ou six mille à la foiz et dedens six jours<sup>1</sup>.

Item, de celle cité du Cayre est sy très grande que les marchans Chrestiens qui en elle habitent afferment que elle a de long quinze milles et cinq milles de large; et est sy très peuplée que à payne peult on par les rues passer trois ou quatre pas sans hurter. Le pallaiz du soldain, à nostre advis, estoit grans, horsmis Paris, Rouein, Thoulouse, Lyon et Gand, comme une des aultres citez; et audit pallaiz ne logent nulz que ledit soldain, ses femmes et les mamallucs qui sont Chrestiens renoiez Tartres et esclaves : dont a très grant quantité, comme nous fust dit<sup>2</sup>.

Item, encores nous dirent une très merveilleuse chose, se ainsy est, laquelle les marchans Chrestiens nous affermoient. C'est assavoir que en icelle riviere du Nille, qui vient du Paradiz terrestre, comme dit est, sont hommes et femmes tous nudz, qui jour et nuit dedens comme poissons se tiennent; et est nulle difference de hommes et femmes à nous, fors qu'ilz ne parlent point et que au long de leur dos et de leurs eschines portent ung rencq de escailles comme poissons; lesquels aucune foiz saillent en terre et au solail, et par la rive vont mengant rachines, roisins, herbes et fruitz se ilz en treuvent : mais quant ilz voient aucunes gens, soubitement ilz saillent ou fleuve. Et disent les gens qu'il en y a esté aucune foiz prins en fosses et en las; mais ilz ont tant de dolleurs et se debattent sy fierement, que se ilz ne sont laissiez, incontinent ilz meurent. Mais quant ces ribaulx chiens Sarrasins qui gardent les bestes les peuent prendre aux fosses ou aux las, ainsy que est dit, et il a aucune femme, disent qu'ilz s'en servent pour lors charnellement et puis les laissent aller : et incontinent que elles sont laissées, sans nulle congnoissance d'amour quelxconques, tant à courant que elles peuent, au fleuve s'en vont jeter.

Item, encores est vray que en celle riviere du Nille est une maniere d'un grant serpent que ilz appellent calcatrix<sup>3</sup>, qui a la teste grande

1. Ce procédé d'éclosion artificielle avait été vu plusieurs années auparavant par Nicolas de Martoni, qui l'a décrit (*Relation du pèlerinage à Jérusalem de Nicolas de Martoni (1394-1395)*, publiée par Léon Le Grand, p. 36). Il est encore employé et on peut aujourd'hui le voir fonctionner à Gizeh, près du Caire.

2. Cf. *Étude sur la devise des chemins de Babiloine (Archives de l'Orient latin, t. II, p. 90)*.

3. Ne faut-il pas reconnaître là les « animaux extraordinaires » mentionnés

comme ung cheval et le corps ainsy que monseigneur saint George desconfist; et disent qu'ilz en ont veu pluseurs de prises, dont l'une estoit longue de trente troiz braches, et le tour de sa gorge estoit de troiz braches et plus. Lesquelz serpens saillent aux champs et menent chevaux, bœufz, moutons et gens quant ilz les peuent avoir<sup>1</sup>.

Et disent que ceste riviere de sa droite nature ne fault jamaiz à croistre à l'entrée ou au millieu du moiz de juillet et par telle façon qu'elle s'espant bien cent milles par tout le pais, et bien à croistre et à descroistre jusques elle soit toute retraicte en son lieu l'espasse de deux moiz. Et se ainsy ne croissoit, disent que tout le pais seroit perdu : car on n'y porroit semer ne recueillir, ne nul aultre bien n'y vendroit, car elle engraisse et nourrist tout le terroir du pays. Et disent pour vray que LXVII milles villaiges en sont nourris et leurs puis et cyternes en sont tous plains, de quoy ilz vivent tout cel, car se ainsy l'yaue n'y croissoit, ilz deshabiteroient tant peu y pleut.

Item, de là qui veult aller en Allixandrie pour aller plus tost et à son ayse que sur les asnes ne sur les chameaux, on peult monter sur barques et descendre sur la riviere contre bas; dont au descendre voist on le tiercenal où le Soldain tient ses gallées, où en veismes maintes et pluseurs aultres vaisseaux. Lors descend l'en par la riviere deux journées ou bien près; et lors convient descendre en ung villaige duquel ne me souvient pas bien le nom<sup>2</sup> et là demourer celle nuit et louer asnes pour chevalchier jusques en Allixandrie. Et de cedit villaige se fault partir en esté après mynuit pour le grant chault qu'il y fait.

Et quant on est en Allixandrie dix mille près, il fault par une très molle et penible sablonniere passer; puis vait on à Allixandrie logier. Sy doit chascun pellerin estre certain que à l'entrée de la cité, au portail, il sera jusques à ses secretes parties serchiez, ou au moins à noz très grans desplaisirs le fusmes nous par la coustume de celui temps<sup>3</sup>. Puis fusmes envoyez logier à Fondigo des Venissiens<sup>4</sup>; et là

par M. Schefer dans le *Voyage d'outremer de Jean Thenaud* (p. xxxii), d'après l'*Erigatorium* de Félix Faber?

1. L'auteur du *Saint voyage de Jherusalem par le seigneur d'Anglure* (éd. F. Bonnardot et A. Longnon, p. 75) a vu un crocodile.

2. Pas plus que notre voyageur, l'auteur du *Saint voyage de Jherusalem par le seigneur d'Anglure* (éd. F. Bonnardot et A. Longnon, p. 77) ne donne le nom de ce village.

3. La visite n'était pas moins stricte au temps du seigneur d'Anglure (*Ibid.*, p. 77).

4. « A plusieurs belles demorances pour les chrestiens estranges; c'est assa-

les marchans Venissiens et aultres, quant ilz scevent des pellerins venus, que quelque part que ilz soient, les viennent festoyer. Et l'andemain que les pellerins sont aucun peu reposesz, ilz les maynent veoir la cité et les choses à nous merveilleuses, especialment la prison où madame sainte Katerine fust mise et là où elle devoit estre martiriée, quant les angelz, par le voulloir de Dieu, firent rompre et detrenchier les renes; et puis les maynent aux deux collompnes<sup>1</sup> sur le lieu proprement où elle fina ses glorieux jours par avoir sa teste trenchée. Puis les maynent veoir le pallaix et les très fortes murailles doubles moult garnies de très grosses tours. Aultre chose ne veismes que à escripre facent, fors que les villennies que ces faulx mastins nous disoient et eussent par tout fait, se ilz eussent osé ne peu.

En celle cité de Allexandrie, telle ordonnance y est que pour quelque feste que les Sarrazins ayent, tant grande leur soit, et les gardes apperchoivent quelconque nave, gallée ou quelque aultre vaisseau que ce soit, incontinent les gardes du port cinq ou six de eulx leur vont au devant savoir qui est le patron, comment il a nom et dont ilz sont et quelle marchandise ilz maynent, ains qu'ilz puissent entrer dedens le port. Et quant ilz ont la responce eue, ilz escripvent deux lettres l'une comme l'autre et les lyent sur deux coullons que avec eulx ilz ont, puis les laissent aller; lesquelz coullons, tant qu'ilz peuvent voller, ilz vont l'un au Soldain et l'autre à l'amiral : par lesquelz coullons, en très peu de heure, ilz scevent les venues des vaisseaulx, aussy l'eure et le jour. Laquelle chose des coullons est bien forte à croire; toutesfoiz l'affermement les marchans Chrestiens<sup>2</sup>.

Item, est assavoir que en ladicle cité de Allexandrie fault tant demourer que quelque navire ou vaisseil Crestien y viengne, sy par adventure le navire n'y est pour eulx en retourner; mais il n'est gaires que de plusieurs pars n'y en viengne dont les plus portent pellerins qui descendent à Jaffe pour la descendue de Jherusalem. Et quant ilz sont là descendus entre tant qu'ilz font en la Terre

voir pour les marchands et pour les pelerins, lesquelles demorances sont appellées *fondiques* » (*Ibid.*, p. 78, et Ch. Schefer, *le Voyage d'outremer de Jean Thenaud*, p. 27).

1. Cf. Ch. Schefer, *le Voyage d'outremer de Jean Thenaud*, p. 25.

2. Le fait est raconté avec bien des détails par *la Relation du pèlerinage à Jérusalem de Nicolas de Martoni (1394-1395)*, publiée par Léon Le Grand, p. 21. Cf. Schefer, *le Voyage d'outremer de Bertrandon de la Broquière*, p. LII, et Rey, *les Colonies franques de Syrie*, p. 43 et 44.

Sainte leurs pellerinaiges, les gallées vont maintesfoiz deschargier en Allexandrie où il n'y a par mer que trois cens milles, passant devant Damyette et devant Acre et descendre qui veult à Bal Barut<sup>1</sup>, qui est le droit milieu de Jaffe à Allexandrie, et là attendre les aultres pellerins.

En ceste ville de Barut, monseigneur saint George conquesta et ochist le horrible serpent qui devoit devorer la fille du roy : et là est encores le pallaix du roy, et auprès de là est la cave dedens la roche où ledit serpent habitoit.

De là en hore retourne l'en par Chippre, et à la premiere descendue sont les sallins et là est une chappelle que ilz disent estre la premiere chappelle que jamaiz fust par delà. Et au partir de là vait on qui veult à Lymesson en l'isle<sup>2</sup>; et qui ne veult là descendre, l'en tire par mer son droit chemin et passe l'en devant Baffe, puis entre l'en dedens le gouffre de Saptellye ou de Sapterye : auquel gouffre souventesfoiz est on revisité de très grans vens et de très grans fortunes de mer. Et puis vait on en l'esglise de Rodes; et à Rodes, le maistre, les chevaliers et freres de l'Ospital, chascun ou la plus grant partie, festoient les pellerins, et honnoient especialment ceulx de leurs congnoissance et de leurs nacions. Et là seront tant que la navire ou gallée aura chargié ou deschargié.

Item, à Rodes et en la chappelle dudit grant maistre a plusieurs très saintes relicques; entre lesquelles y est une des espines de la couronne Nostre Seigneur de laquelle il fust couronné à sa très cruelle Passion. Laquelle espine certainement et de vray, par la grace de Nostre Seigneur, tous les Vendredis Sains, sans jamais faillir, florist à l'eure de midi et par l'espasse d'une heure, à la veue d'un chascun.

Item, à l'esglise de monseigneur saint Jehan a une grant piece de la très sainte et vraye Croix.

Item, une grant escuelle de cassidoync où ilz disent que Nostre Seigneur menga plusieurs fois.

Item, le doyt monstratif de sa main droite, duquel il monstra quant il dist : *Ecce Agnus Dei*.

Item, une aultre croix du propre bacin où Nostre Seigneur lava les piez à ses apostres : duquel bachin ilz disent que furent faictez trois croix dont là en est l'une, laquelle ilz disent que quant aucune per-

1. Beyrouth.

2. Limisso.

sonne a le dyable ou corps et elle lui est monstrée soubitement, le dyable s'en part et y en eust il mille. La deuxieme croix disent que elle est es reliques de Constantinople. Et la III<sup>e</sup> disent que sainte Ellayne la fist getter dedens ledit gouffre de Saptallies pour abatre les vens et les insassiables tourmens de la mer par lesquels à paynne estoit navire qui y peust passer.

Et y sont maintes aultres saintes reliques.

Toutesfoiz, j'ay veu en ung des plus haulx chasteaux habité que oncques mais gaires je veiz, nommé la Foilleuse<sup>1</sup>, qui est en la conté de Foulcaquier ou pais de Provence et en la viconté de Tallart, en icellui chastel a une petite chapellette en laquelle, sur l'autel, en une aumaire ou custode de boiz painte, et dedens a une croix de fer bien emmanchée par les IIII boux de quatre quanons de cristal, ainsy que jadis on souloit emmancher les mances de cousteaulx, de quoy les prellaz estoient servis à table. Et aux quatre boux de fer sont quatre fleurs de liz naissans, et au millieu de celle croix est ung petit crucifix de laicton d'entour quatre doiz de long. Et en icellui crucifix Dieu a donné tant de sa grace et donne tous les jours, que par lui sont fais maintz grans miracles, et y a très grant appors de veulx. Entre lesquels miracles en fait ung très visible sans jamais faillir, car quant par le pays de entour de cedit chastel de la Foilleuse aucune tempeste ou ourraige de temps s'y lieve que s'approche de cedit terroir de cedit chastel, soit jour ou nuit, celle très sainte croix bruist, fremist et fait noize telle en son aumaire, que se il est nuit et les gens dorment, ilz sont incontinent esveilliez. Et fault que le chappellain, s'il y est, ou le cappitaine du chastel estant couchiez honnestement, le prestre comme il doit, et le cappitaine avec sa femme espouse se il le a, car aultrement nul ne l'osa puis touchier ne prendre, que le dyable tua le chappellain partant du lit couchié avec une folle femme, luy tenant sur les murs du chastel ladicte croix en ses mains. Et lors ad ce malvais temps, le chappellain ou le cappitaine, comme dit est, à grant honneur et reverence prennent celle très sainte croix et la portent sur le mur du chastel, comme dit est, du costé où le plus malvais temps vient. Lors d'icelle très sainte croix saillent flambes, clartez et raix luisans qui vont visiblement par l'air à l'encontre d'icellui malvais temps et le chasse que n'oze ou ne peult entrer en cedit terroir. Laquelle chose me a tesmoigné monseigneur le viconte de Tallart, seigneur dudit chastel, le cappit-

1. Fouillouse, Hautes-Alpes, arr. de Gap, cant. de Tallard.

taine que plusieurs foiz en l'absence du chappellain a monstré ladicte sainte croix par jour et par nuit, aussy tesmoigné par les gens et gardes dudit chastel et aultres de la ville quant je la fus veoir et guidé d'un escuier dudit seigneur; lequel cappitaine me jura que par la sainte croix que plusieurs foiz lui est eschappée des mains et allée par l'ayr, de jour et de nuit et puis retournée en son lieu. Et mesmement le seigneur d'Oze<sup>1</sup> que de la fenestre de sa chambre de sondit chastel m'a juré sur la foy qu'il doit à Dieu, que plusieurs foiz par nuit, estans ces grans tempestes de temps, il veoit dudit chastel de la Foilleuse, ou de l'un à l'autre à grosse demye lieue, les flambes vollans par façons de rays qui d'icelle sainte croix sailloient à l'encontre d'icellui temps, jassoit que icelle sainte croix ne pouoient ilz point veoir. Qui est ung des quatre miracles evidens que j'aye veuz. Dont le premier est celui de la sainte espine de la couronne Nostre Seigneur que le Vendredi Saint à l'eure de midi florist l'espace d'une heure, comme ilz disent, lequel je n'ay point veu. Le II<sup>e</sup> est cestui de ceste sainte croix. Le III<sup>e</sup> est du sang du col de monseigneur saint Genar, martyr, archevesque de Napples, qui est en une fiolette de voirre enchassée en une custode d'or, tellement que on le peult bien veoir tout entour. Item, d'aultre part est le chief dudit saint Genar richement aussi enchassé en or. Lesquelz chief et sang ont de Nostre Seigneur telle vertu que le sang qui est en sa fiole est tout prins comme une piece de chire vermeille sur le sanguin. Et quant le roy, la royne ou aulecuns seigneurs ou ambaxateurs estranges le veullent veoir, on traist de la sagrestie le chief à par soy et le sang à par soy; lequel sang sera en une piece tout prins ainsy que dit est, et par deux des principaulx de l'esglise seront sur l'autel où ilz venront or la messe, l'un à dextre et l'autre à senestre de l'autel. Et quant la messe est diete, l'archevesque ou le chappellain prendront la fiole dudit sang et la monstrent ausdiz seigneurs ou dames qui le voyent ainsy prins; alors l'autre chappellain prend le chief du benoit saint et là, presens tous, se le principal seigneur ou dame par qui il se monstre est plus en estat de grace que aultrement, le sang peu à peu se fondera comme la cire près du feu, tant que tout sera fondu. Et si se ilz sont aultrement, ce que en plusieurs façons ilz peuvent bien estre, le sang demeure tout congelé et prins comme de vant.

Et le III<sup>e</sup> est de deux corbeaux qui monstrent aux pellerins le che-

1. Oze, Hautes-Alpes, arr. de Gap, cant. de Veynes.

min à l'ermite où monseigneur saint Vincent, martyr, sur le mont que on dist le mont Saint Vincent en Algarbe, fist sa penitance.

Lesquelz trois sy evidens miracles, c'est assavoir de la sainte espine, du sang saint Genar et des deux corbeaux me sont venus à memoire à cause de l'esvident miracle que Dieux fait tant par celui petit crucifix de lection par lequel je, audit seigneur le viconte auquel ledit chastel est, demanday que ce pouoit estre et dont ce crucifix avoit sy merveilleuse vertu. Sy me dist : « Nous eumes jadis de nostre hostel ung Saint Pere Pape<sup>1</sup> qui avoit celle croix ainsy faicte, et dedens ce crucifix qui fut fait du saint bacin dont Nostre Seigneur lava les piez à ses apostres. Et quar à nostredit chastel de la Foilleuse, par sa très grande haulteur, maintesfoiz l'an les fourdres et les tempestes s'y adressoient tellement que peu à peu tout se deshabetoit et eust fait pieça, se la grant bonté du fructueux terrien ne fust. Par laquelle chose nostredit Saint Pere nous donna celle croix ainsy qu'elle est; laquelle, par la façon que avez oÿ, a si bien gardé et tousjours garde ledit chastel, la ville et son terroir, que Dieux mercy oncques puis tempeste n'y eust. »

Et puis, au retour de Rodes, revient on en Candye, à Modon et aux aultres illes pour revenir à Venise ainsy que dit est; ou qui veult descendre à Messine, à Patterne, en l'isle de Trinacle devers le septentrion, aux isles de Sardigne et de Corcegue ou à Napples, à Romme, à Pise, à Jennes, en Provence, à Aygues Mortes, à Barcelonne, passe par le far de Messine qui sont en la mer de Europe; ou qui veult prend le pellaige de la mer Myterrienne entre la Barberie et lesdictes ysls de Trinacle, de Sardigne et de Corcegue, et vient on à l'estroit de Marroc et es mers d'Espagne, de France, d'Angleterre et des Allemaignes.

Et cy donrray fin aux voyaiges dessusdiz.

1. En effet, Jean XXII avait été oncle d'un ascendant du viconte de Tallard.

## CHRONOLOGIE

### DES ROMANS DE THÈBES, D'ENEAS ET DE TROIE.

Les trois poèmes de *Thèbes*, d'*Eneas* et de *Troie* forment un groupe dont l'étude doit servir d'introduction à l'histoire du roman français, sinon en être le premier chapitre. Ces poèmes n'étant pas datés, il serait extrêmement important de leur assigner tout au moins un classement chronologique. Dans quel ordre se sont-ils succédé? Les diverses tentatives faites jusqu'ici pour élucider cette question ont abouti à des résultats si peu concluants que les romanistes sont encore sur ce point en complet désaccord. G. Paris, qui, en 1890<sup>1</sup>, plaçait *Eneas* au premier rang et *Thèbes* au dernier, s'était décidé, deux ans après, pour l'ordre suivant : *Thèbes*, *Eneas*, *Troie*<sup>2</sup>. Ce dernier classement est aussi celui de M. H. Suchier, à qui *Thèbes* « semble un peu plus ancien qu'*Eneas*<sup>3</sup> ». Suivant MM. P. Meyer<sup>4</sup> et L. Cons-

1. *La Littérature française au moyen âge*, 2<sup>e</sup> éd., §§ 45, 47 et p. 247.

2. *Romania*, t. XXI (1892), p. 285.

3. *Geschichte der französischen Litteratur von den ältesten Zeiten bis zur Gegenwart*, von H. Suchier und A. Birch-Hirschfeld (Leipzig, 1900), p. 118.

4. « Je classerais donc ces trois poèmes dans cet ordre : *Thèbes*, *Troie*, *Eneas*, le dernier étant, comme du reste on l'a remarqué depuis longtemps, la continuation du second » (*Bulletin de la Société des anciens textes français*, t. XVII (1891), p. 53). — « Pour ma part, j'ai proposé, sans me hasarder à fixer aucune date précise, l'ordre suivant : *Thèbes*, *Troie*, *Eneas*. Ce n'est pas ici le lieu de justifier cette opinion; je puis dire toutefois que l'un des arguments que je pourrais faire valoir est la façon dont le couplet est traité dans ces trois poèmes. L'auteur de *Thèbes* finit régulièrement la phrase avec le second vers d'un couplet. L'auteur de *Troie* et celui d'*Eneas* finissent souvent la phrase avec le premier vers...; la façon de traiter le couplet diffère peu d'un poème à l'autre » (*Romania*, t. XXIII (1894), p. 16).